



Numéro de l'acte	2015-185-FINJR
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.1.5

CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2015

QUESTION N°2015-185

FINANCES : Régie d'avance Camping Municipal Beauséjour « Manifestations au Camping » - suppression

RAPPORTEUR : Madame Caroline SAUDEMONT

VU,

- l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales (C.G.C.T.) permettant au Conseil Municipal de déléguer au Maire le règlement de certaines affaires,
- le décret n° 62.1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la Comptabilité Publique, et notamment l'article 18 ;
- le décret n° 66.850 du 15 Novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
- les articles R.1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
- l'arrêté ministériel du 3 septembre 2001, relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
- la délibération en date du 1^{er} février 2005 au terme de laquelle le Conseil Municipal a émis un avis favorable à la création d'une régie d'avance en vue du paiement des dépenses liées à l'organisation de manifestations au sein du Camping Municipal Beauséjour,
- l'avis conforme du comptable public assignataire des opérations de régie ;

CONSIDERANT,

Que suite au contrôle de régie effectué par le comptable public le 20 août 2015, le procès-verbal indique que la régie n'est plus utilisée depuis 2013 et qu'il est en conséquence demandé à Madame le Maire de bien vouloir proposer au Conseil Municipal sa dissolution,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
Et à l'unanimité, décide ;

- de supprimer la régie d'avance « Manifestations au Camping » en abrogeant la délibération n° 30 du 1^{er} février 2015 à compter du 31 décembre 2015.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal,

Fait en l'Hôtel de Ville d'ARQUES

Le 16 Décembre 2015

Le Maire,

Caroline SAUDEMONT